

Rue de la Haute Garenne
42405 SAINT CHAMOND

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU MARDI 20 JUIN 2023

La séance est ouverte à 18h24. Le quorum est atteint : 12 membres votants présents à l'ouverture de la séance.

Membres présents en ouverture de séance :

• ***Membres de droit :***

a. Personnels d'encadrement de l'établissement :

- Mme GIRAudeau, Principale
- Mme BOUCHÉ, Principale Adjointe
- Mme LIOGIER, Gestionnaire
- Mme ZAIDI, CPE

b. Représentant des collectivités territoriales et personnalité qualifiée :

- M. DÉCLINE, Représentant de la commune

• ***Membres, représentants élus :***

a. Représentants élus des personnels enseignants :

- M. BODIC, représentant élu des personnels enseignants,
- M. DE BAYLE, Représentant élu des personnels enseignants,
- Mme EL AZHAR, Représentante élue des personnels enseignants,
- Mme LAFORGE, représentante élue des personnels enseignants
- Mme JARRIL, représentante élue des personnels enseignants
- Mme JAKOB, Représentante élue des personnels enseignants,

c. Représentants élus des Parents d'élèves :

- Mme DUPONT, représentante élue des parents d'élèves
- Mme FRANCON, représentante élue des Parents d'élèves,
- Mme MERCIER, représentante élue des Parents d'élèves,
- M. PICHON, représentant élu des parents d'élèves,
- Mme MERET, représentante élue des parents d'élèves ,

d. Représentants élus des Élèves :

- BELGRINE Manel, représentante élue des élèves
- CHAUMOND Nathan, représentant élu des élèves

Membres absents et excusés en ouverture de séance :

- Mme CALACIURA, Représentante de la Collectivité Territoriale, excusée
- M. REYNAUD, Représentant de la Collectivité territoriale de rattachement, excusé,
- Mme FRANCON, Représentante élue des Parents d'élèves,
- Mme MERET, Représentante élue des parents d'élèves,
- Mme LAFORGE, Représentante élue des personnels enseignants, excusée
- Mme JAKOB, Représentante élue des personnels enseignants, excusée
- Mme BELGRINE Manel, représentante élue des élèves

Madame la Principale, Présidente du conseil d'administration constate la satisfaction du quorum (membres présents 12/ 21) et elle remercie les membres du conseil d'administration de leur participation.

M BODIC, représentant élu des personnels enseignants est secrétaire de séance.

L'ordre du jour est modifié avec des points supplémentaires soumis au vote et se présente comme suit :

- I) B) *Autorisation de signature de conventions pour la prise en charge d'élèves dans le cadre de l'accueil des élèves de CM2 des écoles de provenance publiques et privées pour la découverte du collège*

- II. F) *Projet de voyage culturel et linguistique en Italie pour l'année scolaire 2023 – 2024*

I.Action éducative et pédagogique :

- A) Présentation du rapport d'évaluation de l'établissement par un représentant de l'équipe des évaluateurs externes
- B) Autorisation de signature de conventions pour la prise en charge d'élèves :
- Dans le cadre de l'accompagnement des Élèves à Besoins Éducatifs Particuliers
 - Dans le cadre de la mise en œuvre d'un stage de réussite d'été pour les élèves inscrits et scolarisés sur les écoles du secteur
 - Dans le cadre de l'accueil des élèves de CM2 des écoles de provenance publiques et privées pour la découverte du collège
- C) Préparation de la rentrée 2023 :
- Effectifs prévisionnels et ajustements
 - G.R.H des personnels et Gestion des postes
 - G.R.H et Mouvements des Personnels prévisionnels
 - Dispositif 6ème et actualités
 - Le Pacte de la revalorisation et ses incidences
 - Modification du Règlement intérieur.

II.Organisation financière et comptable :

- A) Autorisation de signature de la convention avec l'Association Sésamaths - Licence d'exploitation pour le logiciel SACOCHE
- B) Approbation de la signature des contrats et conventions pour l'année 2023 – 2024
- C) Approbation de la signature pour le bilan des sorties
- D) Approbation du don F.S.E pour le financement de la semaine de l'Olympisme
1. D.M.B pour vote
- F) *Projet de voyage culturel et linguistique en Italie pour l'année scolaire 2023 – 2024*

III.Questions diverses :

Déroulement de l'ordre du Jour

1. Adoption de l'ordre du jour modifié

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration d'approuver cet ordre du jour précisé ci-dessus

Acte n° 1 20/06/2023		Adoption de l'ordre du jour du CA du 20/06/2023					
12	Votants	12	Pour	0	Contre	0	Abstentions

2. Approbation du Compte rendu du CA du 23/03/2023

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration d'approuver le compte rendu du conseil d'administration du 23/03/2023.

Acte n° 2 20/06/23		Approbation du compte rendu du CA du 23/03/2023					
12	Votants	12	Pour	0	Contre	0	Abstentions

I. Action éducative et pédagogique :

A) Présentation du rapport d'évaluation de l'établissement par un représentant de l'équipe des évaluateurs externes

Madame GOLDSTEIN – I.A – I.P.R référente de l'évaluation externe, Mme GIZARD- CARLIN - I.A – I.P.R associée ainsi que M BAUDELIN, chef d'établissement, ont constitué l'équipe des évaluateurs externes. Les représentants de celle – ci sont venus nous présenter comme annoncé les résultats de l'évaluation de l'établissement via un diaporama de présentation.

La parole est laissée à Madame GOLDSTEIN. Il est demandé aux membres du conseil d'administration d'apporter leurs ultimes remarques complémentaires.

Madame la Principale demande aux membres du conseil d'administration de valider avec ou sans observation(s) les conclusions de l'évaluation de l'établissement.

Acte n° 3 20/06/23		Approbation des conclusions du prérapport d'évaluation de l'établissement sans observation ni réserve					
12	Votants	12	Pour	0	Contre	0	Abstentions

B) Autorisation de signature de conventions pour la prise en charge d'élèves :

- Dans le cadre de l'accompagnement des Élèves à Besoins Éducatifs Particuliers

Dans le cadre de l'accompagnement des élèves porteurs de handicap, des personnels de services extérieurs sont habilités à pouvoir intervenir dans la prise en charge de ces élèves. Pour 3 d'entre eux nous devons acter, l'autorisation de signature des conventions de partenariat suivantes :

a) Approbation de signature de la convention de partenariat avec le Sessad O.V.I pour la prise en charge des élèves porteurs de Handicap Nadir GUERZA et Louane BRASSAC

Acte n° 4 20/06/23		Approbation de signature de la convention de partenariat avec le Sessad O.V.I pour la prise en charge des élèves porteurs de Handicap Nadir GUERZA et Louane BRASSAC					
12	Votants	12	Pour	0	Contre	0	Abstentions

b) Approbation de signature de la convention de partenariat avec le Sessad S.A.A.S – P.E.P 42 pour la prise en charge de l'élève porteur de Handicap Obed TUMBA

Acte n° 5 20/06/23		Approbation de signature de la convention de partenariat avec le Sessad S.A.A.S – P.E.P 42 pour la prise en charge de l'élève porteur de Handicap Obed TUMBA					
12	Votants	12	Pour	0	Contre	0	Abstentions

- Dans le cadre de la mise en œuvre d'un stage de réussite d'été pour les élèves inscrits et scolarisés sur les écoles du secteur

Un stage de réussite se déroulera du 28 08 2023 au 31 08 2023 au sein du collège et devant bénéficier aux élèves scolarisés dans les écoles publiques de provenance. Pour encadrer cette action du Réseau d'Éducation Prioritaire, nous devons voter l'autorisation de signature d'une convention d'accueil.

Acte n° 6 20/06/23		Approbation de signature de la convention d'accueil des élèves des Écoles dans le cadre de l'organisation d'un stage de réussite d'été à destination des élèves des écoles de provenance en semaine 35					
12	Votants	12	Pour	0	Contre	0	Abstentions

- Dans le cadre de l'accueil des élèves de CM2 des écoles de provenance publiques et privées pour la découverte du collège

Acte n° 7 20/06/23		Approbation de signature de la convention d'accueil des élèves des Écoles dans le cadre de l'accueil des élèves de CM2 des écoles de provenance publiques et privées pour la découverte du collège					
12	Votants	12	Pour	0	Contre	0	Abstentions

C) Préparation de la rentrée 2023 :

- Effectifs prévisionnels et ajustements.

Madame la Principale présente les tableaux des effectifs prévisionnels arrêtés à ce jour et à l'issue de la campagne de réinscription des élèves des niveaux montants.

PREVISIONS R2023				NIVEAUX ENSEIGNEMENT
PREV. DOS	EFFECTIFS JANVIER 2023	PREVISIONS ETAB. R2023	PREVISIONS JUIN R2023	
				CM2 SECTEUR
120	97	114		6EME
95	105	99		5EME
109	101	99		4EME
94	102	97		3EME
13	13	13		ULIS
431	418	422	0	TOTAL

EFFECTIFS JANVIER 2023	PREVISIONS R2023			LVL/CA ET GROUPES
	EFFECTIFS PREVUS R2023	NBRE GROUPES	EFFECTIF MOYEN	
6	8	1	8,00	6EME BILANGUE ALLEMAND
11	13	1	13	5EME BIL
				5EME ALL2
72	67	3	22,33	5EME ESP2
23	23	1	23,00	5EME ITA2
6	5	1	5,00	5EME LAT
	10	1	10,00	4EME BIL
				4EME ALL2
77	67	4	16,75	4EME ESP2
28	23	1	23,00	4EME ITA2
5	7	1	7,00	4EME LAT
11				3EME BIL
				3EME ALL2
77	75	3	25,00	3EME ESP2
15	25	1	25,00	3EME ITA2
9	5	1	5,00	3EME LAT

**CONTROLE EVOLUTION EFFECTIFS
NOMBRE DE PLACES DISPONIBLES AU 20 06 2023
COLLEGE PIERRE JOANNON**

				R2023
NIVEAU	CLASSES	EFFECTIFS CONSTATES A DATE 20 06 2023	CAPACITE ACCUEIL MAXIMALE(*)	PLACES DISPONIBLES MAXIMUM
6EME	6.1	23	23	0
	6.2	24	25	1
	6.3	24	25	1
	6.4	23	23	0
	6.5	23	23	0
TOTAL NIVEAU		117	119	2
5EME	5.1	27	27	0
	5.2	25	25	0
	5.3	24	25	1
	5.4	27	27	0
TOTAL NIVEAU		103	104	1
4EME(*)	4.1	20	22	2
	4.2	20	22	2
	4.3	20	22	2
	4.4	20	22	2
	4.5	20	22	2
TOTAL NIVEAU		100	110	10
3EME	3.1	25	26	1
	3.2	25	26	1
	3.3	25	26	1
	3.4	25	26	1
TOTAL NIVEAU		100	104	4
TOTAL ETABLISSEMENT		420	437	17
(*) EN RAISON DE LA TAILLE DES SALLES DE CLASSE, SEULS 2 NIVEAUX SUR 4 PEUVENT ACCUEILLIR 26 ELEVES PAR CLASSE				
(*) POSSIBILITE D'ACCUEILLIR 1 ELEVE 3EME AVEC LV2 AVEC ITALIEN				

Concernant les effectifs de chacun des niveaux et des groupes constitués, Madame la Principale commente les structures arrêtées et mises en annexes du présent compte rendu ainsi que le tableau des places restantes vacantes à ce jour.

- G.R.H des personnels et Gestion des postes

Au niveau de la G.R.H des personnels, nous avons eu les informations modifiées ou validées suivantes :

- d'un professeur stagiaire contractuel alternant M2 en Histoire géographie en lieu et place d'un Complément de Service Donné
- d'un professeur stagiaire 09h00 en anglais dont nous n'avons pas encore reçu l'affectation.

Concernant l' E.P.S, nous avons toujours en Tableau de Répartition des Moyens l'affectation d'un professeur stagiaire à la rentrée 2023 mais celle-ci n'a pas été à ce jour confirmée par l'I.A – I.P.R de la discipline.

- G.R.H et Mouvements des Personnels prévisionnels

Les résultats des mutations et des renouvellements de contrat concernant les mouvements de personnels se précisent comme suit :

Concernant les postes non enseignants :

- Mme MEGHARI termine son contrat au 13/07/2023
- Mme PORTAILLER, Agent d'accueil rejoindra le collège de BOE N, Mme BORNAT la remplacera.
- Mme PERRIER, Seconde de Cuisine sera affectée au collège de Saint Just Saint Rambert. Aucune nomination n'est connue à ce jour.
- Mme SABOT Amélie, Personnel AED, voit son contrat renouvelé à 50 % à la rentrée 2023. En revanche, Mme SEBA, nommée cette année sur un renfort conservera son mi-temps. Nous devons donc recruter un nouveau personnel A.E.D pour une quotité de 50 %. Les autres personnels A.E.D voient leur contrat de travail renouvelé.
- Mme VELAY, Adjointe administrative en poste au secrétariat de direction exercera à la rentrée prochaine au collège MONTESQUIEU de Narbonne.
- Mme JUNGHANN partageant son exercice entre le secrétariat de gestion et de direction poursuivra sa reconversion dans un autre établissement
- Mme BOUCHÉ, lauréate du concours des personnels de direction est affectée pour la rentrée 2023 sur l'Académie de Versailles. Un personnel de direction stagiaire sera affecté vers le 10/07/2023.

Concernant les postes d'enseignant :

- La liste des professeurs partants sont :
 - M De BAYLE, professeur documentaliste, rejoint le Lycée Jean Monnet,
 - Mme MAVILLA SANZ, professeur désormais agrégée de Lettres modernes rejoint un lycée à Lyon,
 - Mme PICHON, professeur d'Arts Plastiques affectée à St Just St Rambert.
- La liste des professeurs arrivants :
 - M ESCUDERO, Professeur stagiaire contractuel alternant en Histoire géographie,
 - Mme BOUSSIERE, Professeur certifiée d'Arts plastiques,
 - Mme DEGACHE, Professeur certifié de mathématiques,
 - M SALORT, Professeur documentaliste.
 - Mme PAPANOVA, professeur certifié de lettres modernes

- Dispositif 6ème et actualités

Avec la promulgation du Pacte Enseignant permettant aux enseignants du premier degré d'intervenir en groupe 6ème et d'être rétribué dans ce cadre de fonctionnement, le dispositif 6ème s'est étoffée de dédoublements supplémentaires comme suit :

R2023	CONSTRUCTIONS ET PLACEMENT COURS GROUPES 6EME FRANCAIS – MATHÉMATIQUES										
	6.1 ET 6.2				6.3 ET 6.4				6.5		
1ERE HEURE	6.12FRG1	6.12FRG2	6.12FRG3	6.12FRG4	6.34MAG1	6.34MAG2	6.34MAG3	6.34MAG4	6.5FRG1	6.5FRG2	6.5FRG3
PROFESSEURS " UN PAR GROUPE	P.E1 FRANCAIS - SEMESTRE 1 P.E2 FRANCAIS - SEMESTRE 2	M MANOUBI	MME BON	MME MAVILLA - SANZ	P.E1 MATHS - SEMESTRE 1 P.E2 MATHS - SEMESTRE 2	M CASSE	MME CAILLAUD	F.MARCELLET	P.E3 FRANCAIS SEMESTRE 1 P.E4 FRANCAIS SEMESTRE 2	MME ELAZHAR	M CORDINA
2EME HEURE	6.12MAG1	6.12MAG2	6.12MAG3	6.12MAG4	6.34FRG1	6.34FRG2	6.34FRG3	6.34FRG4	6.5MAG1	6.5MAG2	6.5MAG3
PROFESSEURS " UN PAR GROUPE	P.E1 MATHS - SEMESTRE 1 P.E2 MATHS - SEMESTRE 2	T.CHYNEL	C.SOUJAS	F.MARCELLET	P.E1 FRANCAIS - SEMESTRE 1 P.E2 FRANCAIS - SEMESTRE 2	MME BON	M MANOUBI	MME JARRIL	P.E3 MATHS SEMESTRE 1 P.E4 MATHS SEMESTRE 2	F.MARCELLET	M CASSE
ACTIVITE D'ENSEIGNEMENT	R +	A -	A	R	R +	A -	A	R	R +	A -	A
PLACEMENT EDT	JOUR 1 = MERCREDI DE 08H00 A 10H00								JOUR 1 OU JOUR 2 MERCREDI 10H00 – 12H00		
A - = Approfondissement fragile + / Satisfaisant – A = Approfondissement satisfaisant et confirmé											
R : Remédiation = Fragile – R+ = A consolider											

COMMENTAIRES FRANCAIS – MATHS	<ul style="list-style-type: none"> LES HEURES DE REMEDIATION ET D'APPROFONDISSEMENT EN MATHÉMATIQUES ET FRANCAIS EN CLASSE DE 6EME SONT FINANCEES SUR DHG ET DONC INTEGREES AU SERVICE DES PROFESSEURS LES PROFESSEURS PEUVENT INTERVENIR SUR CE DISPOSITIF SUR UN GROUPE DE 612 ET DE 634 – ILS EXERCERONT ALORS SUR LES DEUX SEQUENCES HORAIRES SUCCESSIVS PLACEES SUR LE MÊME JOUR (JOUR 1)
COORDINATION	<ul style="list-style-type: none"> FRANCAIS : MME JARRIL = 1H00 + 1 PACTE EN MISSION DE COORDINATION DE DISPOSITIF MATHÉMATIQUES : M CASSE = 1H00 + 1 PACTE EN MISSION DE COORDINATION DE DISPOSITIF

R2023	CONSTRUCTION ET PLACEMENT AIDE AUX DEVOIRS 6EME OBLIGATOIRE					
	6.1 – 6.2		6.3 – 6.4		6.5	
1ERE HEURE	6.1GR1	6.1GR2	6.3GR1	6.3GR2	6.5GR1	6.5GR2
PROFESSEURS = UN PAR GROUPE	F.MARCILLET	X.FRANCAIS	G.DUGAT	Y.FRANCAIS	I.CAILLAUD	F.MAVILLA – SANZ
2EME HEURE	6.2GR1	6.2GR2	6.4GR1	6.4GR2		
PROFESSEURS = UN PAR GROUPE	I.CAILLAUD	X.FRANCAIS	G.DUGAT	Y.FRANCAIS		
PLACEMENT EDT	JOUR 3		JOUR 4		JOUR 1	

- Le Pacte de la revalorisation et ses incidences

Madame la Principale présente le diaporama de présentation du pacte enseignant ainsi que la dotation attribuée. Une concertation a été engagée depuis le 19/06/2023 en conseil pédagogique.

Monsieur PICHON demande des précisions, notamment la différence entre les I.M.P et le pacte. Mme GIRAUDEAU explique que les deux vont coexister cette année. Madame JARRIL demande si on peut avoir accès aux chiffres de ce que chacun a fait . Madame GIRAUDEAU a confirmé que cette information sera diffusée rapidement, sans doute d'ici la fin de la semaine prochaine.

Monsieur PICHON : Combien vaut une part ? Est-ce mieux payé qu'une I.M.P ?

Madame GIRAUDEAU: « Oui, le RCD est mieux payé. On ne remplace pas forcément dans la même matière. Par exemple, il est possible de réaliser un remplacement de courte durée pour un collègue en anglais, absent en SVT. Monsieur PICHON : « Vue de l'extérieur, on ne voit pas la différence entre les I.M.P et les pactes. Pourquoi les IMP ne sont-elles pas supprimées ? »

Peut-être cela sera le cas plus tard, peut-être est-ce une année de transition. L'essentiel est de voir si les besoins sont couverts, ce qui est le cas.

- Modification du Règlement intérieur.

En annexe, du règlement intérieur, un courrier formulaire à compléter et signer doit être adressé aux représentants légaux pour la rentrée 2023. Ces derniers auront l'obligation de le retourner signé marquant leur engagement à le respecter et le faire respecter par leur enfant. Madame la Principale expose ce dernier et elle demande aux membres du Conseil d'administration de voter l'annexion de ce dernier au Règlement intérieur. De plus, il est demandé aux membres du conseil d'administration de voter l'ajout au Règlement intérieur le paragraphe suivant : « Les élèves doivent avoir ôté tout signe manifestant ostensiblement une appartenance religieuse avant leur entrée dans l'établissement ; ces signes doivent être rangés dans le sac où ils demeurent tant que l'élève se trouve dans l'enceinte de l'établissement. »

« Au niveau de notre règlement intérieur cette insertion se fait comme suit :

6) MES OBLIGATIONS D'ÉLÈVE

Insertion en 10ème alinéa du paragraphe suivant :

« A cet effet, l' élève doit avoir ôté tout signe manifestant ostensiblement une appartenance religieuse avant son entrée dans l'établissement ; ces signes doivent être rangés dans le sac où ils demeurent tant que l'élève se trouve dans l'enceinte de l'établissement. Les représentants légaux de l'élève se doivent de prendre connaissance et de valider, par leur signature, le courrier formulaire transmis lors de l'inscription et relatif aux principes afférents au respect de la laïcité qui s'imposent à l'élève en référence à l'article L141-5-1 du code de l'éducation. »

Monsieur PICHON : « Concernant le courrier et le formulaire, est - ce vous qui avez rédigé ce document ? »

Madame GIRAUDEAU : « Non, ce sont des documents académiques émis par Monsieur le Recteur à la suite d'une demande présidentielle. »

Acte n° 8 20/06/23		Modifications du Règlement intérieur – Respect du Principe de la Laïcité					
12	Votants	12	Pour	0	Contre	0	Abstentions

II. Organisation financière et comptable :

A) Autorisation de signature de la convention avec l'Association Sésamaths - Licence d'exploitation pour le logiciel SACOCHE

Cette application a été produite par l'association « SESAMATHS » qui crée et publie :

- D'autres outils logiciels pédagogiques numériques,
- Des contenus disciplinaires, en mathématiques, gratuits, en ligne,
- Des manuels scolaires.

Pour pouvoir utiliser l'application SACOCHE, il est demandé aux membres du conseil d'administration d'approuver la demande d'autorisation de signature de la convention avec ce partenaire professionnel :

Acte n° 6 20/06/23		Approbation de signature de la convention avec l'Association Sésamaths afin de pouvoir utiliser le logiciel d'évaluation des compétences des élèves pour un coût annuel de 50,00€ T.T.C					
12	Votants	12	Pour	0	Contre	0	Abstentions

B) Approbation de la signature des contrats et conventions pour l'année 2023 – 2024

1. Un accord de principe avait été donné au titre du projet d'enseignement artistique et culturel « Info au micro » prévu pour l'année 2022-2023 mais la signature de la convention avec l'association « De Tout Partout » doit faire l'objet d'une approbation du conseil d'administration :

Acte n° 7 20/06/23		Approbation de signature de la convention avec l'association « De Tout Partout » pour l'année 2022 - 2023 pour un montant de 600,00€ T.T.C					
12	Votants	12	Pour	0	Contre	0	Abstentions

2. Un accord de principe avait été donné au titre du projet d'enseignement artistique et culturel « C'est un pic, c'est un roc » prévu pour l'année 2022-2023 mais la signature de la convention avec la ville de l'Horme et la compagnie Lalalachamade doit faire l'objet d'une approbation du conseil d'administration :

Acte n° 8 20/06/23		Approbation de signature de la convention avec la ville de l' Horme et la compagnie Lalalachamade pour l'année 2022 - 2023 pour un montant de 1500,00€ T.T.C					
12	Votants	12	Pour	0	Contre	0	Abstentions

3. Dans le cadre de l'atelier aux médias 2022-2023, l'association « De Tout Partout » intervient dans le cadre du projet École ouverte sur l'année civile 2023 pour un montant unitaire de l'heure de 60€ :

Acte n° 9 20/06/23		Approbation de signature de la convention avec l'association « De Tout Partout » pour l'année 2022 - 2023 dans le cadre de l'École ouverte pour un montant unitaire de l'heure de 60€ T.T.C					
12	Votants	12	Pour	0	Contre	0	Abstentions

4. Approbation de la signature du protocole d'accord sur la reproduction par reprographie d'œuvres protégées pour une durée de 3 ans :

DOTATION DE CRÉDITS GLOBALISÉS

DBA 2023

BOP 141 : Manuels scolaires- Carnet de correspondance - TICE - Reprographie - Contrat d'objectif - EAC ...

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20/06/2023

Reliquats 2022	3 523,82 €
avance sur dotation 2023	400,00 €
Dotation 2023 complémentaire	4 641,00 €
TOTAL À RÉPARTIR	8 564,82 €

DETAILLE COMME SUIV :

SERVICE DOMAINE	COMPTE DE RECETTE	LIBELLÉS	CODES ACTIVITÉS	MONTANTS DÉJÀ RÉPARTIS	FACTURE DÉJÀ RÉGLÉES	RESTANT A RÉGLER	COMPLÉMENT A RÉPARTIR	MONTANT TOTAL D'UTILISATION DE LA DOTATION
AP- DOTATION GLOBAL	7411	MANUELS SCOLAIRES	13MS	1 000,00 €			3 503,20 €	4 503,20 €
		DROITS DE REPROGRAPHIE	13REP	823,82 €			0,00 €	823,82 €
		CARNETS DE CORRESPONDANCE	13COR	0,00 €			937,80 €	937,80 €
		ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE - "INFO AU MICRO"	13EACINFO	600,00 €			0,00 €	600,00 €
		ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE - "C'EST UN PIC, C'EST UN ROC"	13EACPIC	1 500,00 €			0,00 €	1 500,00 €
		AUTRES DÉPENSES PÉDAGOGIQUES REMÉDIATION / APPROFONDISSEMENT	13ADP	0,00 €			200,00 €	200,00 €
TOTAL								8 564,82 €

Acte n° 10 20/06/23		Approbation de signature du protocole d'accord avec le CFC pour une durée de 3 ans					
12	Votants	12	Pour		Contre		Abstentions

Monsieur PICHON trouve que le montant de la photocopie est élevé.
Madame LIOGIER répond qu'il s'agit surtout d'un droit de reprographie destiné à protéger les droits d'auteur.
Monsieur DE BAYLE précise qu'il en est de même pour tout contenu intellectuel, notamment les partitions.

5. Approbation de la signature du contrat avec Digitaléo relatif à l'abonnement de 2 ans pour l'envoi de SMS pour les années scolaires 2023-2024 et 2024-2025 pour un montant de 145€ par mois :

Acte n° 11 20/06/23		Approbation de signature du contrat avec Digitaléo pour une durée de 2 ans pour un montant de 145€ par mois					
12	Votants	12	Pour		Contre		Abstentions

C) Approbation de la signature pour le bilan des sorties :

Acte n° 12 20/06/23		Approbation de la signature pour le bilan des sorties					
12	Votants	12	Pour		Contre		Abstentions

Madame JARRIL demande pourquoi la sortie planétarium n'apparaît pas.
 Madame LIOGIER répond que c'est normal car il s'agit d'une sortie obligatoire donc sans participation financière des familles.
 Madame GIRAUDEAU précise que l'année prochaine les élèves des classes de 6° et 5° pourront également bénéficier du Pass Culture.

D) Approbation du don F.S.E pour le financement de la semaine de l'Olympisme

La semaine de l'olympisme ayant eu lieu du 30/03 au 07/04/2023, elle faisait l'objet de deux demandes de financement auprès du département et de la commune de Saint-Chamond par Mme Jakob, coordonnatrice EPS. Les montants finalement alloués ont été inférieurs à ceux demandés, à savoir 1 900€ accordés sur les 3 000€ demandés. Aussi, les frais engendrés par cette semaine ont fait l'objet d'un partage des dépenses (2 992,70€) entre l'association sportive et l'établissement. Afin de ne pas imputer, outre mesure les budgets de ces deux entités, il a donc été demandé au FSE une participation sous forme de don. M. Cordina, trésorier du FSE a donné son accord, Mme Liogier demande aux membres du conseil d'administration l'autorisation de ce don FSE d'un montant de 278,70€ pour le financement du reste à charge pour le collège :

Acte n° 13 20/06/23		Autorisation de don FSE d'un montant de 278,70€ pour une partie du financement de la semaine de l'Olympisme					
12	Votants	12	Pour		Contre		Abstentions

E) D.M.B pour vote

1. Madame la Gestionnaire présente la ventilation projetée des reliquats 2022 et de la dotation globalisée complémentaire accordés sur le BOP 141 d'un montant global de 8 564,82 € :

Acte n° 14 20/06/23		Autorisation de signature du chef d'établissement de ventilation de la DBM portant sur la dotation globalisée pour un montant global de 8 564,82€					
12	Votants	12	Pour		Contre		Abstentions

Monsieur PICHON demande qui finance les manuels.

Madame GIRAUDEAU : Ce sont les subventions État qui permettent d'acheter ces manuels.

Madame LIOGIER : Cette dotation comprend plusieurs choses comme les carnets de liaison, la reprographie, etc. Tout cela permet de mettre en place ces projets. Le changement de manuel de niveau 4ème en maths coûte entre 2200 euros et 2800 euros. A nous de trouver le bon compromis, cela dépend des éditeurs et du nombre de manuels.

2. Madame LIOGIER présente, pour information, la ventilation des subventions accordées depuis Janvier 2023 au titre de :

- École ouverte = 1 311,72 € (frais de fonctionnement) + 9 442 € (vacances apprenantes Été 2023) = **10 753,72 €**
- Transport des élèves sur les sites majeurs = **294 €**
- Transport des élèves pour l'EPS = **1 615 €**
- Section badminton 2023-2024 = **1 500 €**
- Travaux d'élagage = **5 340 €**
- Subvention mairie – semaine olympique = **1 000 €**

F) Projet de voyage culturel et linguistique en Italie pour l'année scolaire 2023 – 2024

Mme BONFIGLIO, enseignante d'Italien, projette un voyage en Italie en commun avec ses élèves du collège Jean Rostand, à Saint-Chamond. Il concerne les élèves de 5ème, 4ème et 3ème des deux établissements pratiquant l'italien. Il nécessitera 5 accompagnateurs (3 pour Pierre Joannon et 2 pour Jean Rostand). 56 places seront disponibles au prorata du nombre d'élèves italianistes dans chaque établissement (une trentaine pour Pierre Joannon et 26 pour Jean Rostand).

Il aurait lieu du lundi 29 avril au vendredi 3 mai 2024. Le budget prévisionnel est fixé à environ 345€ à ce jour.

Madame BONFIGLIO déclare que des actions sont prévues pour faire baisser le prix. Destination principale : Turin. Accueil en famille. Visite de chocolaterie, lac Majeur et musée à Turin + visite à Milan + visite du stade. Retour en car en matinée. 56 places dont une 30aine pour Joannon. Priorité aux 3èmes et 4èmes.

Madame LIOGIER précise qu'il s'agit d'un accord de principe pour le voyage, en septembre-octobre, le CA devra voter la signature du contrat et le prix ferme.

Madame MERCIER : « Combien d'élèves vont venir dans les familles ? Les familles sont-elles rémunérées ? »

Madame BONFIGLIO : « 2,3 élèves par famille mais pas cela ne peut pas être mixte. Oui, les familles d'accueil sont rémunérées. »

Madame MERCIER : « Y a t'il un projet de correspondance avec les familles/élèves ? »

Madame BONFIGLIO : Pour l'instant recherche de correspondants

Monsieur DECLINE : Sur les marchés on peut vendre des brioches. Il faut demander l'autorisation auprès de la mairie. Une fois par an, un samedi. Possibilité de faire la demande pour Rostand et pour Joannon à un mois d'intervalle, par exemple en octobre et février. Il faut des assurances. Demander à Monsieur GUERIN.

Madame LIOGIER: On travaille avec une boulangerie de Saint-Chamond. Il faudrait leur demander.

Madame LIOGIER demande aux membres du conseil d'administration de voter sur le principe de voyage en Italie en 2024 :

Acte n° 15 20/06/23		Approbation du principe de voyage en Italie en 2024				
12	Votants	12	Pour		Contre	Abstentions

III. Questions diverses :

Monsieur PICHON: Pourquoi les conseils de classe ont lieu si tôt au 3ème trimestre ?

Madame GIRAudeau explique que cela tient beaucoup au manque de temps, notamment en prenant en compte la préparation pour le brevet. Nous avons besoin du temps de travail sans élèves et réunions.

Madame BOUCHÉ répond que cela est possible à la condition de faire les conseils de classe en journée, donc à priori sans les parents.

En terme de semaines peut être que le troisième trimestre est plus court ?

Madame GIRAudeau: non, mais il s'agit de la problématique des jours non travaillés, le nombre de ponts. Comme nous sommes dans une logique de cycle je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas continuer à évaluer.

A SAINT CHAMOND, le 20/06/2023.

Le Président du Conseil d'administration	Le secrétaire de séance
J. GIRAudeau	



